

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Marie-Lise HOUSSEAU, Maire de la commune de SOREZE.

**Présents :** Mmes Marie-Lise HOUSSEAU, Caroline MARCHAND, Laurence TOUREZ, Angélique CABESTANY, Maryvonne COMBRET, Isabelle ESCANDE, Lisette GRANDAZZI, Séveryne LEPETIT, Annick SCOTTO, MM. Alain SCHMIDT, Christian AUSSENAC, Guillaume ALBERT, Marteen DOUZE, Marc DURAND, Thierry POUVREAU, Jacques ROSSELLO, André SOULARD, Hervé VERDOUX.

**Ayant donné procuration :** Nathalie BONED à S. LEPETIT, Abdel Hakim EL AYADI à T. POUVREAU.

**Absents excusés :** Gwanaëlle CASTEL, Catherine MOULHERAT, Michel VERGNES.

**M. Guillaume ALBERT a été élu secrétaire.**

➤ Le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

### **D112-2022 Attribution Marché 1ère Tranche Voie Verte Sorèze Pont-Crouzet**

VU la consultation lancée le 27 juin 2022 dans le cadre d'une procédure adaptée ;

VU le rapport de l'analyse des offres établi par Valoris, Géomètres à Revel 31250, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 5/09/2022 et le 19/09/2022 ;

VU la mise au point proposée le 28/09/2022 par l'entreprise Eiffage dans le cadre des négociations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 20 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

⇒ DÉCIDE, pour la réalisation de la Voie Verte Sorèze/Durfort /Revel 1<sup>ère</sup> Tranche Sorèze/Pont Crouzet, de retenir la Société EIFFAGE, Route, 72 rue de l'Industrie à CASTRES, qui a obtenu le meilleur classement, pour un montant de 532 761.20 € H.T.

⇒ AUTORISE Madame la Maire à signer le marché correspondant.

### **D113-2022 Création servitude de passage consentie par Mme Wittekind Natacha**

VU le projet de création d'une voie verte reliant Sorèze à Revel en passant par le hameau de la Garrigole ;

CONSIDÉRANT que Mme Natacha Wittekind résidant à La Pouticario 81540 Sorèze, accepte de consentir à la commune une servitude de passage à titre gratuit, sur un chemin dont elle est propriétaire, cadastré sous le numéro B 2919 (issu de la division de la parcelle B 694 suivant le document d'arpentage réalisé par le cabinet de géomètres Valoris de Revel) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de disposer de ce chemin sécurisé pour la circulation sur la voie verte ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

⇒ APPROUVE la création d'une servitude de passage consentie par Mme Natacha Wittekind, sur le chemin cadastré B 2919 depuis la RD 44 jusqu'à la parcelle B 2923 ;

⇒ AUTORISE Madame la Maire à signer cette constitution de servitude à titre gratuit qui sera reçue par Maître Florence DOMINGO-PLANES, notaire à Revel ;

⇒ ACCEPTE la prise en charge des frais de constitution de ladite servitude de passage.

### **D114-2022 Proposition des coupes de l'état d'assiette 2022**

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Bruno GRATIA, de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en forêt communale relevant du Régime Forestier ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

⇒ APPROUVE l'État d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après ;

⇒ DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2022 au marquage des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après ;

⇒ PRÉCISE, pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;

### **ÉTAT D'ASSIETTE:**

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)
----------	---------------	--------------------------------	--------------

6_b*	Eclaircie	110	1,66
------	-----------	-----	------

- Inclus dans parcelle E683 au lieu-dit Le Castellet

### ***Mode de commercialisation des parcelles martelées (Vente)***

Les parcelles proposées à l'État d'Assiette peuvent être commercialisées selon plusieurs modalités :

(A) Vente en bloc et sur pied (BSP), (B) Bois façonnés en adjudication, (C) Bois façonnés dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, (D) À la mesure, (E) Autres... conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

⇒ DÉCIDE que la parcelle 6-b sera commercialisée suivant la modalité (A) : Vente en bloc et sur pied (BSP)

⇒ DONNE POUVOIR à Madame la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mme la Maire, ou son représentant, assistera au(x) martelage(s) de la (des) parcelle(s) N° 6-b.

### ***D115-2022 Adaptation du plan de sobriété énergétique***

VU le Plan de sobriété énergétique présenté par l'Etat le 6 octobre 2022 ;

VU la volonté de la Commune de Sorèze de réduire la pollution lumineuse nocturne ainsi que les coûts d'éclairage associés ;

VU la note annexée, sur l'extinction de l'éclairage public présentée aux élus du Conseil municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 20 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

⇒ DÉCIDE, de poursuivre l'effort financier de renouvellement en « Leds » engagé en 2022 en y consacrant un budget annuel.

⇒ DÉCIDE dans l'attente du remplacement total des luminaires, de procéder à l'extinction des éclairages publics de la commune, hormis dans les zones où l'extinction rendrait inefficaces les caméras de vidéo protection (centre du bourg et réseaux associés) pendant la plage horaire suivante :

⊙ De 22h 30 à 6h00.

⇒ DÉCIDE d'équiper les 34 postes de pilotage de l'éclairage public, d'horloges astronomiques et de contacteurs de pilotage pour pouvoir les gérer à distance et de mettre en place un commutateur permettant d'annuler l'extinction et de remettre en service rapidement l'éclairage en cas de besoin.

⇒ DÉCIDE de procéder progressivement à cette extinction nocturne à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

⇒ DÉCIDE de réduire pour les fêtes de fin d'année, les illuminations en les cantonnant aux 3 portes d'entrée du Bourg, au sapin de Noël devant l'église, au parc et à la façade de la Mairie ainsi qu'au Rondpoint de U Express.

⇒ AUTORISE Madame la Maire à réaliser les investissements correspondants.

### ***D116-2022 Acquisition parcelle C 887 PEYSSOU***

VU la nécessité de régulariser l'utilisation de la parcelle C 887 située à Peyssou qui fait office de voie ouverte à la circulation ;

VU l'accord de *Mme Sophie FISCHER née BASSAGET* résidant 6 Uranien Str AIX LA CHAPELLE (Allemagne), de *M. Alexandre DE LESTAPIS*, résidant à 340 Brentwood Dr NE ATLANTA - GA 30305 Etats Unis de *M. Grégoire DE LESTAPIS*, résidant, Calle Serramagna n°10 à MADRID (Espagne) ; *Mme Eliane TIXIER VIGNANCOUR (née RELAND)*, *Mme Flavie HAMELIN* (née TIXIER VIGNANCOUR), *M. Jean Loïc TIXIER VIGNANCOUR* ; propriétaires indivis ;

VU le plan annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que la parcelle C 887 fait office de voie ouverte à la circulation ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle n° C 887 d'une contenance de 8a 26 ca afin de régulariser la situation juridique de cette portion de route, CONSIDÉRANT la nécessité de dégager la responsabilité des propriétaires qui pourrait être engagée en cas d'accident de circulation sur cette parcelle privée ;

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable de permettre l'accès afin de procéder aux travaux d'entretien par la commune ;

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :*

- ⇒ DÉCIDE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section n° C 887 située à Peyssou d'une contenance de 8a 26 ca appartenant à Mme Sophie FISCHER, M. Alexandre DE LESTAPIS, M. Grégoire DE LESTAPIS d'une part et Mme Eliane TIXIER VIGNANCOUR, Mme Flavie Hamelin et M. Jean Loïc TIXIER VIGNANCOUR d'autre part ;
- ⇒ DONNE tous pouvoirs à Madame la Maire pour signer l'acte authentique qui sera reçu par Maître Florence DOMINGO PLANES, notaire à Revel (31250).

#### **D117-2022 Dde sub RÉGION Création Voie Verte Sorèze Durfort Revel 2<sup>ème</sup>Tranche**

VU la délibération D 2022-008 en date du 24 janvier 2022, approuvant la création de la 2<sup>ème</sup> tranche de la voie verte reliant Sorèze à Revel pour un montant de 501 787 € et décidant de solliciter une aide financière auprès de la Région Occitanie ;

VU la mise à jour de l'étude de faisabilité établie par le Cabinet VALORIS de Revel effectuée, fixant le montant prévisionnel à 457 829,00 € H.T. ;

**CONSIDÉRANT** que cette opération est susceptible de bénéficier de subventions de la Région Occitanie dans le cadre des dispositifs « Grande itinérance », « Bourg-Centre » ou de l'aménagement et la valorisation des Grands Sites ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :**

⇒ **APPROUVE** la création de la 2<sup>ème</sup> Tranche de la voie verte reliant La Garrigole et Revel pour un montant prévisionnel de 457 829,00 € H.T suivant estimation du Cabinet VALORIS ;

⇒ **DÉCIDE** de solliciter les aides financières auprès de la Région Occitanie pour la création de la 2<sup>ème</sup> Tranche de la voie verte reliant Sorèze/Durfort et Revel ;

⇒ **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **→ PLUI de la Communauté de Commune Lauragais Revel Sorézois (CCLRS)**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, **André Soulard**, conseiller municipal, souligne la difficulté de compréhension du classement des zones du PLUI.

Madame la Maire rappelle que le PLUI a été approuvé en conseil communautaire le 20 septembre dernier. La prochaine étape est de le voter en conseil municipal.

Il est proposé une réunion de travail en amont avec l'ensemble des conseillers municipaux afin de recenser toutes les remarques et de bien appréhender les enjeux liés au vote du PLUI.

##### **→ Reprise des travaux au Centre Nautique à Saint-Ferréol**

Suite à l'accident survenu sur le chantier en septembre dernier, Madame la Maire informe de la reprise des travaux suite à l'autorisation délivrée par l'inspection du travail.

##### **→ Réunion Publique Projet Agriphotovoltaïque**

Une réunion publique le 8 novembre 2022 de 17h jusqu'à 20 h doit se tenir à la salle des fêtes de Sorèze pour présenter le projet agri-photovoltaïque porté par Hubert de Léotoing. En effet, il envisage de reprendre l'exploitation familiale d'élevage ovins bio en y associant une production d'électricité photovoltaïque.

L'objectif de cette journée est d'informer et d'ouvrir la concertation avec les habitants et les acteurs locaux, en partenariat avec Voltalia expert en énergies renouvelables, sur les conditions de sa réalisation.

**Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.**

**Madame la Maire**



**Marie-Lise HOUSSEAU**